

CAHIER DES CHARGES

Consultation de Prestation Intellectuelle

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Lot 1 : Tranche ferme : Réalisation des prises de vue de l'Observatoire Photographique du Paysage - Option : classement, archivage et accompagnement à la mise en ligne des clichés sur une plateforme partagée et publique

Lot 2 : Animations grand public et formation dans le cadre d'ateliers ouverts à un public de photographes amateurs en vue de la constitution d'un réseau de « sentinelles du paysage »

Organisme acheteur

Syndicat Mixte Canigó Grand Site (Smcgs) N° Siret : 256 601 774 00035

73 avenue Guy Malé – route de Marquixanes – 66500 PRADES

Tél : 04 68 96 45 86 – Mail : charlotte.besombes@canigo-grandsite.fr ; lucie.julien@canigo-grandsite.fr ; www.canigo-grandsite.fr

Date de lancement de la consultation : 20 mai 2025

Date limite de réception des offres : 20 juin 2025 inclus

A l'appui financier, technique et méthodologique de :



CHAPITRE I. CONTEXTE

Le Syndicat mixte du Grand Site Massif et balcons de Canigó (SMCGS) est un établissement public composé de 61 communes, du Département des Pyrénées Orientales et de l'Office national des forêts en charge de la gestion, de la préservation et de la valorisation des patrimoines du massif du Canigó, de ses balcons et de son piémont.

Il mène son action en poursuivant deux objectifs complémentaires :

- **La préservation et la gestion du cœur patrimonial** composés du site classé (23212 ha) et des 3 sites Natura 2000 dont il est gestionnaire ;
- **La mise en valeur**, dans le cadre de projets structurants, **des ressources patrimoniales** de l'ensemble de son territoire d'intervention.

L'action du Smcgs s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Grand Site de France obtenu en 2012 et renouvelé en 2018 et 2025. Elle est financée en partie par la DREAL Occitanie. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat mixte Canigó Grand Site porte des projets ou des réflexions préalables à des aménagements éventuels pour lequel il accorde une grande attention paysagère parce qu'ils sont localisés en site classé ou susceptibles d'impacter ces derniers. Il s'est doté en 2017 d'un Plan de paysage sur l'ensemble de son territoire (Atelier Coloco - 2017), ayant permis de caractériser les paysages du Grand Site, de définir une stratégie et des actions de préservation ou de requalification.

Au regard de ces besoins et des projets sur lesquels il travaille, le Smcgs a engagé et souhaite mettre en œuvre une **démarche d'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)**, dans la continuité du Plan de paysage.

Un observatoire photographique repose sur la **prise de photos dans des situations révélatrices des paysages d'un territoire donné**. Il est basé sur la **reconduction régulière de ces points de vue**. L'intérêt de l'outil réside dans la révélation des évolutions paysagères dans le temps, liées aux facteurs anthropiques ou naturels, condition de la conscience des impacts positifs ou négatifs des projets et de l'action publique sur la vie du territoire. Il peut également orienter la nature des projets, définir les urgences d'intervention, voire anticiper de nouvelles actions.

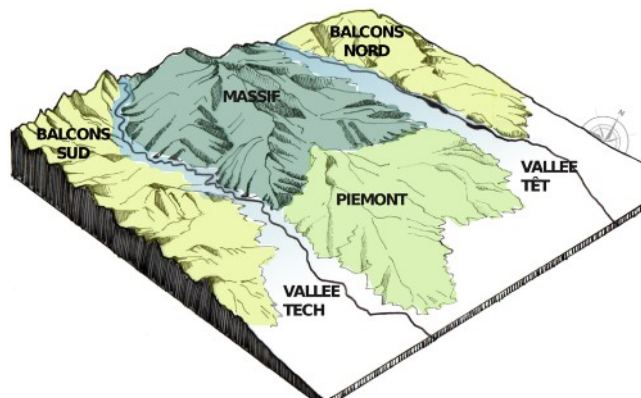
Le paysage est un des fondements des Grands Sites de France, qui repose sur la reconnaissance collective du caractère remarquable d'un site pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles et dont la qualité patrimoniale est reconnue au travers d'un site classé. Mais parce qu'ils sont soumis à des pressions particulièrement fortes du fait de leur attractivité, parce qu'ils constituent pour la plupart des ensembles territoriaux d'échelle vaste, ils témoignent aussi des défis de la préservation à long terme des paysages dans un contexte de mutations rapides. Aujourd'hui, 13 % des OPP au niveau national sont portés par des Grands Sites.

L'esprit des lieux du Grand Site du massif et des balcons du Canigó traduit l'aspect identitaire de cette terre, trait d'union emblématique entre la Catalogne du sud et celle du nord, le caractère spirituel et sacré de cette montagne longtemps considérée comme la plus haute de la chaîne des Pyrénées, son aspect sauvage et retiré incitant à la liberté, sa force mémorielle et son lien puissant avec les activités humaines... Ces éléments contribuent à sa singularité et aux valeurs paysagères du site.

CARACTERISTIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE

Le **plan de paysage du massif du Canigó**, adopté en 2017, a proposé une lecture simplifiée des paysages du territoire reposant sur l'identification des entités paysagères suivantes :

- le massif du Canigó, dont le site classé constitue le cœur ;
- les vallées du Tech et de la Têt, débouchant toutes les deux sur la plaine du Roussillon ;
- les balcons Nord et Sud faisant face au massif et offrant les belvédères les plus remarquables sur la montagne sacrée des Catalans ;
- le piémont des Aspres, constituant les contreforts orientaux du massif du Canigó aujourd'hui appelé Balcon Est



Les dynamiques paysagères principales sont la fermeture des milieux, essentiellement liée au recul des activités agricoles en altitude, mais aussi sur les balcons et dans les vallées ; la progression de l'urbanisation dans les vallées principales ; la fragilisation des milieux naturels ou agricoles par le changement climatique ; l'implantation de projets d'énergies renouvelables sur des secteurs assez importants ; l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels, dans une moindre mesure... Les enjeux de lutte contre la banalisation des paysages, de maintien des équilibres et des dynamiques naturelles, et d'organisation de la découverte du territoire ont ainsi été définis comme prioritaires par le Plan de Paysage. L'observatoire photographique a pour but de suivre ces dynamiques et transformations des paysages sur la durée, pour garder une trace des évolutions, mieux les comprendre et sensibiliser les acteurs du territoire.

Il s'agit également d'**observer les espaces singuliers ou emblématiques du Grand Site** et leur manière de les découvrir, notamment les lieux patrimoniaux naturels ou bâtis, les portes d'accès au site classé Massif du Canigó, les panoramas identitaires, les chemins et routes de découverte, les espaces d'accueil touristiques... L'observatoire permettra enfin d'observer les actions majeures du syndicat mixte du Grand Site, qu'il s'agisse des aménagements portés sur les portes de sites, des interventions d'ouvertures de milieux, etc.

Six grands thèmes d'observation ont ainsi été définis : le tourisme et l'itinérance ; les patrimoines (naturels, culturels) ; les milieux naturels ; l'agriculture ; l'urbanisation ; les ressources et le climat. Ils reprennent la classification proposée par la DREAL, ce qui permettra facilement d'intégrer la plateforme POPP Occitanie destinée à accueillir les OPP de la Région.

METHODE D'ELABORATION

En 2024, un **stage de Master 1 en géographie** a permis de proposer un itinéraire photographique constitué au départ de 90 points de vue répondant aux thèmes et enjeux définis, en s'appuyant sur une analyse des méthodes et retours d'expériences sur les OPP, des ateliers menés avec la DREAL Occitanie, et un repérage de terrain approfondi.

Cf « Retour d'expérience sur la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages à l'échelle du Grand Site de France du Massif du Canigó » Benjamin Prudhomme - 2024

Une présélection d'une cinquantaine de points de vue a été ensuite réalisée par l'équipe du syndicat mixte pour proposer des lieux représentatifs à observer sur la durée,

En parallèle, une **campagne de collecte de cartes postales et photos anciennes** a été menée par le syndicat mixte, afin de recueillir des images pouvant apporter une mémoire plus lointaine des paysages. Elles reflètent des changements souvent inédits et de grande ampleur, et enrichissent fortement la lecture et la compréhension des lieux. Une centaine de clichés ont été présélectionnés afin de réaliser la reconduite d'une cinquantaine d'entre-deux en 2025, pour être également intégrés à l'observatoire.

Au total, le fond de l'observatoire photographique devrait compter une **centaine de clichés, objet de la mission photographique proposée**. Les prises de vues seront reconduites tous les 4 à 8 ans, selon leur intérêt et leur dynamique. Les prises de vues proposées sont présélectionnées mais devront faire l'objet d'une nouvelle sélection en fonction de la faisabilité en particulier, et pourront faire l'objet d'adaptations si besoin par le photographe.

L'intégration des clichés sur la plateforme POPP Occitanie permettra de partager les clichés, de les visualiser et comparer, de les analyser, de faire un lien avec les autres observatoires régionaux, etc. Elle est l'objet de la tranche conditionnelle du Lot n°1.

<https://www.popp-sudouest.fr/public/popp>

CHAPITRE II. DETAILS DE LA MISSION

La présente mission vise à permettre au SMGCS de recourir à un.e photographe pour l'accompagner sur la mise en œuvre de son observatoire. Le présent cahier des charges se décompose en 2 prestations :

Lot 1 :

- **Tranche ferme : Réalisation des prises de vue de l'Observatoire Photographique du Paysage**
- **Tranche conditionnelle : classement, archivage et mise en ligne des clichés sur une plateforme partagée et publique**

Lot 2 :

- **Formation, dans le cadre d'ateliers ouverts à un public de photographes amateurs, d'un réseau de « sentinelles du paysage » et ateliers Grand Public**

L'enveloppe totale prévisionnelle du projet est de 20 000€ TTC maximum.

Lot 1 - Tranche ferme : Réalisation des prises de vue de l'Observatoire Photographique du Paysage

- **Appropriation et sélection des points de vue présélectionnés**

Dans un premier temps, le photographe s'appropriera les points de vue proposés à partir des cartes postales anciennes et des points de vue contemporains, pour lesquels les feuilles de routes ont déjà été en parties réalisées, mais nécessitent des compléments et ajustements.

Il proposera une sélection de 100 points de vue pour la première campagne photographique, en apportant des adaptations et des propositions complémentaires pour des raisons techniques, esthétiques, de priorités, etc. A l'issue de ce travail d'appropriation, il proposera une feuille de route et un calendrier de réalisation à l'équipe du SMGCS pour validation.

- **Réalisation des clichés**

Le photographe prendra en charge la réalisation des 100 clichés en haute-définition qualité professionnelle (format RAW et TIFF) et basse résolution (JPEG, format publication Web maxi 400 Ko). Il renseignera précisément les Tags des photos concernant les données mentionnées ci-dessous et servant à alimenter les bases de données. Une photo du trépied dans son environnement sera fournie pour permettre la reconduite du cliché.

Les clichés seront pris à hauteur d'homme, à des focales proches de l'œil humain (50mm ou 35 mm). Les fichiers conserveront des proportions identiques d'un cliché à l'autre, excepté pour les reconduites de cartes ou photos anciennes le nécessitant. Un travail de recadrage fin est à réaliser pour les reconduites d'images anciennes.

La réalisation de la post-production est comprise dans l'offre (correction des photos, tri, recadrage, tags, nomenclature, etc....).

- **Détails techniques**

Le calendrier de mise en œuvre souhaité est l'été 2025 (juillet à octobre).

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de matériel seront intégrés à l'offre. Le prestataire prendra en compte le caractère peu accessible de certains points de vue (milieu montagnard).

- **Remplissage du carnet de routes et du tableau de suivi**

Afin de permettre les rephotographies et l'intégration sur la plateforme Popp Occitanie, les indications techniques de chacun des 100 points de vue seront consignés par le photographe dans un tableau de suivi nommé *OPP.ods* ou *OPP.xlsx* et contenant deux onglets (liste des points de vue et liste des photos).

Les informations renseignées suivront la méthodologie de la DREAL :

- Onglet « Point de Vue (PDV) » Identification du Point de vue ; Nom ; Titre ; Intention de prise de vue ; Description ; Thèmes ; Tags (sous-thèmes) ; Code INSEE Commune ; Coordonnées GPS ; Unité paysagère ; Fréquence de reconduite ; Focalee ; ratio ; Azimuth ; Hauteur de trépied ; Nom du fichier image avec Trépied

- Onglet « Photos » : Date ; heure ; Titre ; Auteur ; Nom du fichier image ; Licence ; Format

Cf notice et modèles joints

- **Réunions et temps d'échanges**

Plusieurs temps d'échanges, de travail et présentation seront compris dans l'offre du prestataire : 2 à 3 réunions de travail au démarrage et en au cours de la mission ; 1 comité de pilotage pour présentation des clichés réalisés et observations réalisées, ainsi que des échanges en visio ou téléphonique pour les besoins d'avancement de l'étude

- **Livrables**

- les 100 photographies réalisées par le photographe en format numérique haute résolution, qualité professionnelle (format RAW et TIFF) et basse résolution (JPEG, format publication Web maxi 400 Ko)

- le tableau de suivi renseigné pour les 100 points de vue et clichés

- **Cession des droits**

L'ensemble des photographies réalisées sera à usage non commercial pour le Syndicat Mixte du Grand Site massif et balcons du Canigó, le réseau des Grands Sites de France et l'ensemble des

partenaires institutionnels visant à la promotion du grand Site et de ses activités pendant la durée du label grand Site de France.

Le photographe accepte le principe que les 100 prises de vue réalisées soient rephotographiées sans limite de durée ni de nombres.

Lot 1 - Tranche conditionnelle : Classement, archivage et mise en ligne des clichés sur la plateforme partagée et publique POPP Occitanie

Cette mission conditionnelle comprendra :

- le classement numérique des clichés réalisés, leur dénomination et leur archivage selon la méthode définie par le Syndicat mixte
- la saisie des clichés sur la plateforme POPP Occitanie. Cette saisie peut s'effectuer de manière automatisée par Lot, à partir du tableau de suivi, ou individuellement pour chaque cliché
- l'accompagnement du syndicat mixte à la prise en main de la plateforme POPP Occitanie afin de favoriser l'autonomie sur les prochaines campagnes photographiques

- **Réunions et temps d'échanges**

- 2 réunions d'échanges seront prévus, en présentiel ou visio, dont 1 en présence de la DREAL Occitanie

- **Livrables**

Notice d'intégration à la plateforme POPP

Mise en ligne des séries de clichés sur POPP Occitanie

- **Détails techniques**

Le calendrier de mise en œuvre souhaité est l'automne 2025.

Lot 2 : Formation, dans le cadre d'ateliers ouverts à un public de photographes amateurs, d'un réseau de « sentinelles du paysage »

Volet 1 : ateliers ouverts au public – photographie et perception du paysage

Afin de faire de l'OPP un outil ambitieux de sensibilisation, d'animation et dans l'objectif d'une participation des habitants au projet ; le Syndicat Mixte engagera un cycle d'animation et de formations sur la thématique paysagère (ateliers participatifs permettant de compléter les intentions de prises de vue, projets pédagogiques, ...).

Un cycle de 4 à 6 ateliers sera organisé sur une année (rythme saisonnier ou thématique), à destination d'un public de photographes amateurs et d'habitants intéressés par les enjeux paysagers.

Ces ateliers permettront :

- d'expliquer les objectifs de l'OPP ;
- d'accompagner les participants dans la lecture du paysage et dans les techniques de cadrage et de restitution photographique ;
- de compléter ou d'enrichir les intentions de prises de vue initiales de l'OPP, notamment par des regards multiples ou des points de vue alternatifs.

Les ateliers seront programmés sur plusieurs mois, afin de bénéficier d'une diversité de lumières et de situations paysagères. Ils pourront s'articuler avec des temps forts du territoire (fête du paysage, balades commentées, journées du patrimoine...).

Volet 2 : Module de formation pour les « sentinelles du paysage »

Un module spécifique de formation sera organisé pour constituer un groupe local de « sentinelles du paysage », composé de 8 à 15 personnes (habitants, photographes volontaires, membres d'associations locales...).

La formation (2 demi-journées ou 1 journée complète) portera sur :

- les bases de l'analyse paysagère ;
- les critères d'évolution paysagère à observer ;
- l'utilisation d'un protocole reconduction des prises de vue et les remontées d'informations potentielles (événements, chantiers, aléas...)

Ce réseau pourra être mobilisé **hors des campagnes programmées de reconduction photographique** pour signaler des évolutions paysagères significatives, contribuant ainsi à une observation fine et réactive du territoire.

Volet 3 : formation des chargés de mission du Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Afin de garantir une appropriation durable de l'outil OPP, une autonomie dans la mise en œuvre de l'outil, et une montée en compétence interne, un module spécifique sera proposé aux chargés de mission concernés (urbanisme, environnement, paysage, communication...). Cette formation visera à :

- transmettre un protocole de reconduction des prises de vue, et le mettre en pratique sur le terrain avec des outils adaptés ;
- apprendre à analyser les évolutions paysagères à partir des séries photographiques ;
- intégrer l'OPP comme outil transversal (dans les projets d'aménagement, les démarches participatives, les politiques de communication...).

La formation pourra être assurée par le prestataire en charge de l'OPP, ou par un organisme spécialisé. Elle durera entre 1 et 2 journées, selon les besoins, et concernera 2 à 5 personnes. Le prestataire fournira le matériel nécessaire.

Détails techniques :

Ces formations auront lieu deuxième semestre 2025 et courant 2026.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de matériel seront intégrés à l'offre.

Annexes au cahier des charges

- Dossiers des points de vue présélectionnés (format image ; dossiers photos récentes et cartes postales anciennes)
- Tableau de suivi 2025 des PDV / PHOTOS partiellement rempli
- « POPP Sud-Ouest - Notice import automatique » - DREAL Occitanie
- Mémoire de stage « Retour d'expérience sur la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages à l'échelle du Grand Site de France du Massif du Canigó »

CHAPITRE III. CANDIDATURES

1. Equipe et références

Pour le Lot 1, Le prestataire devra faire preuve de compétence et/ou références en photographie (diplôme, réalisations ou autres), en particulier de paysages. Une attention particulière sera également donnée à la capacité d'organisation de la mission, à l'expérience ou connaissance en matière d'observatoires photographiques des paysages et d'espaces naturels.

Le prestataire pourra être force de propositions sur les questions de méthode, de technique, de mise en place de documents ou opérations de sensibilisation à venir, points qui seront notamment abordés lors des réunions de travail.

Pour le Lot 2, le prestataire devra faire preuve de compétence et/ou références en photographie, et d'animation (formation, ateliers photos, etc...),

2. Date de remise de l'offre

Les candidats devront faire parvenir leur proposition **avant le vendredi 20 juin à minuit**, à l'adresse suivante : charlotte.besombes@canigo-grandsite.fr ; lucie.julien@canigo-grandsite.fr ; contact@canigo-grandsite.fr

3. Modalités de remise de l'offre

Les offres sont à adresser par courriel. Il est entendu que toute offre parvenant à destination après la date et l'heure limites indiquées à l'article II.1 ci-dessus, sera irrecevable.

4. Présentation des offres

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges. Mais ils peuvent par ailleurs proposer des solutions variantes, à condition d'avoir a minima respecté les prescriptions définies au chapitre I du présent cahier des charges.

Les candidats doivent impérativement remettre l'ensemble des pièces suivantes :

- Une présentation de leur structure, indiquant les compétences pouvant utilement être mises en œuvre dans le cadre du présent marché, et une liste de **référence** pour des prestations similaires ;
- Une **note méthodologique** détaillant pour chaque lot la méthode d'accompagnement proposée par le prestataire, ainsi que le phasage et l'évaluation théorique du temps consacré à chacune des séquences d'accompagnement,
- Le présent **cahier des charges** dûment signé ;
- **Un devis** prévisionnel détaillé pour chaque lot (temps passé, frais de déplacement, nombre de réunions, etc). Les candidats peuvent répondre à tout ou partie du marché et pourront proposer des variantes ou des adaptations

5. Jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront rejetées. Par ailleurs, toute offre incomplète (document manquant) sera jugée irrégulière et ne sera pas analysée.

Les **critères pondérés de jugement des offres** sont les suivants :

- **Critère n° 1 "valeur technique de l'offre" : noté sur 30 points** et apprécié à travers la note méthodologique remise par le candidat. Cette analyse prendra en compte notamment la disponibilité du candidat au regard du calendrier, la qualité de la méthodologie proposée et la compréhension de la commande ;

- **Critère n° 2 "compétences et références du candidat en matière d'interventions de même nature et de complexité équivalente" : noté sur 30 points**, jugé à travers la présentation de la société et liste de références remises dans l'offre ;
- **Critère n° 3 "le prix de la prestation", noté sur 40 points, à partir du bordereau de prix.**

Méthode de notation appliquée : le candidat le moins cher obtient 40 points. Formule de notation pour les autres candidats : $(40 \times \text{montant offre la moins chère}) / \text{montant offre considérée}$. **Note globale sur 100 points.**

Après le jugement des offres, le Syndicat mixte se réserve la possibilité de négocier avec la ou les entreprises les mieux placées. Le classement définitif des offres sera donc établi après cette éventuelle négociation.

CHAPITRE IV – CLAUSES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché est soumis au CCGA PI option B

1. Durée

La durée initiale du contrat prendra effet dès signature jusqu'à fin 2026.

2. Modalités de règlements

La réception des livrables pourra donner lieu à facturation par le prestataire. Le paiement, par mandat administratif, sera réalisé conformément aux dispositions des collectivités en vigueur, c'est à dire sur service rendu. Le prestataire pourra bénéficier, à sa demande, d'un acompte de 30 % de la somme totale au démarrage de la mission.

3. Reconduction et résiliation du marché

Le marché est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 2 mois sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée par l'une ou l'autre des parties.

En cas de volonté du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire le marché, il devra se prononcer par écrit au moins 2 mois avant la fin de l'échéance annuelle du marché par lettre recommandée avec accusé de réception. Le titulaire du marché ne pourra pas s'opposer à cette décision.

La dénonciation du marché s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. Droit de propriété intellectuelle

Le présent marché est soumis au CCGA PI option B. Il comprend la cession des droits de propriété intellectuelle. Les fichiers des prises de vues seront fournis par le prestataire sans surcoût.

Le.a candidat.e,

Lu et approuvé, sans modification, restriction ni réserve,

A....., le.....

(Signature et cachet)

Fait à Prades, le

La Présidente du Syndicat mixte Canigó Grand Site

Hermeline MALHERBE